

## Rapport N° 199/2020

### Rapport intermédiaire des années 2018 et 2019

Etat d'avancement du préavis N° 199/2011

« Optimisation énergétique des bâtiments communaux »

---

Nyon, le 2 septembre 2020,

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s'est réunie le mercredi 19 août 2020 à 19h30, en présence de Monsieur Claude Uldry, Municipal en charge des services Finances et Architecture & Bâtiments et de Monsieur Claudio Di Lello, Chef de service Architecture & Bâtiments.

Elle tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Cette commission était composée de Mesdames Christine Vuagniaux (présidente) et Corinne Vioget Karadag en remplacement de Dominique Karlen et de Messieurs Alexander Federau en remplacement de Simon Pelletier, Pierre Girard, Ione Ramel, Raphael Wiesner et Olivier Monge (rapporteur). Patrick Buchs était excusé.

### Présentation

Retour sur le rapport intermédiaire 2017-2018.

Un des sujets relevés dans le rapport 138/2018 fut la consommation d'eau. Celle concernant l'arrosage des terrains naturels, en particulier ceux du foot, et celle due à la piscine de Colovray, avec la réinjection d'eau froide pour que l'eau ne tourne pas, représentent de grosses consommations.

L'installation de bâches nocturnes, votée en février dernier, diminuera de 50% les pertes thermiques et diminuera d'autant ces réinjections d'eau chaude le matin et froide l'après-midi afin de réguler la température de l'eau dans sa fourchette d'utilisation normale.

La prochaine étape idéale à venir, sera la complémentarité entre la Maison des sports et la piscine de Colovray avec une seule production de chaleur, en été pour la piscine et en hiver pour la Maison des sports.

Une autre remarque du rapport précédent concerne l'achat pour un coût de CHF 800'000.- du logiciel EPIQR+ permettant l'inventaire des bâtiments en vue de rénovations ultérieures et l'absence de mise à jour régulière de cette base de données.

Un mandat sera donné pour la mettre à jour car il n'y a pas de ressources actuellement pour le faire. Un-e stagiaire sera dédié-e à cela pour autant que le Conseil communal accepte un crédit-cadre de CHF 4 mio pour 2 ans (préavis à venir).

L'état d'avancement du préavis 199/2011 n'est pas abandonné et sera donc intégré dans un rapport plus global.

Enfin, le vitrage simple de la salle des expositions ne sera pas remplacé par du double vitrage dans l'immédiat. A part cela, tout ce qui était demandé a été réalisé.

#### *Le Crédit-cadre*

La Coges avait relevé que le niveau d'entretien du patrimoine immobilier communal demeurerait insuffisant.

Les ressources du service furent focalisées sur les programmes scolaires ces dernières années.

En plus du retard déjà pris dans le passé, des investissements importants ont été consacrés aux nouveaux bâtiments avec simultanément une baisse de l'entretien du parc immobilier actuel.

Le taux d'entretien des années précédentes est faible, en dessous de 1%, bien en dessous des 1.5% visés des valeurs ECA.

Il faut donc réagir avec une nouvelle stratégie de moyens de financement pour une nouvelle politique d'entretien.

Trois moyens de financement à disposition :

- par le budget de fonctionnement, l'entretien courant
- par le crédit cadre sur 2 ans, 2021, 2022, l'entretien planifié
- par voie de préavis ad'hoc, l'entretien d'un bâtiment (projet ciblé)

Si ce nouveau crédit-cadre est accepté par le Conseil communal, le préavis 199 s'arrêtera dans une année (bouclé en 2021) sans péjorer le suivi des mesures d'économies énergétiques. La suite sera prise par ce préavis du 4 octobre prochain et répondra aussi à la demande de la Coges rappelée dans le rapport 138.

Ainsi le souhait de l'époque de toujours obtenir un rapport intermédiaire sera satisfait (alors que théoriquement cela s'arrêtait en 2018 avec le rapport 138). Le prochain sera donc présenté courant 2022. Il traitera de l'utilisation de ce crédit-cadre consacré à l'entretien des bâtiments communaux et en partie aussi à l'efficacité énergétique, donc à l'optimisation énergétique, sujet du présent rapport 199/2020.

La Ville de Montreux a mis ce système en application depuis 15 ans avec satisfaction, puis l'a arrêté car ils sont arrivés au bout de leur session de rattrapage de l'entretien.

Une télégestion des installations viendra aussi comme mesure future, primordiale pour mieux gérer les énergies et mieux anticiper les pannes.

Récapitulation du tableau annuel d'avancement :

	Objectif	Avancement en valeurs absolues / % objectif					
		fin 2014	fin 2015	fin 2016	fin 2017	fin 2018	fin 2019
<b>Optimisation énergie</b>	-1'000'000 kWh/an	- 188'000 / 19%	-327'000 / 33%	-622'000 / 62%	- 710'000 / 71%	- 790'000 / 79%	- 750'000 / 75%
<b>Optimisation eau</b>	- 8'000 m3/an	- 2730 / 34%	- 4'600 / 58%	-4'600 / 58%	- 4'700 / 59%	- 6'700 / 84%	- 13'700 / 171%
<b>Optimisation financière</b>	- 45'000.- CHF/an	- 60'000 / 130%	- 61'000 / 135%	-69'000 / 153%	- 69'200 / 153%	- 69'200 / 153%	- 69'200 / 153%

#### **Discussion**

Le chapitre 2.1 du préavis 199/2020 pourrait laisser penser que, cette fois, les économies ont été relativement faibles. En fait, les dernières actions 2018-2019 ont surtout été consacrées au suivi des consommations énergétiques au quotidien.

Les actions moins visibles que l'intervention sur la fontaine du Château, comme agir rapidement sur une dérive, le suivi de consommation, les fonctionnements à optimiser, constituent aussi de l'optimisation énergétique.

Un bâtiment neuf comme le Couchant n'atteint pas forcément les valeurs promises dès la mise en service et de l'optimisation est nécessaire par des petites mesures pour améliorer les consommations.

Autre exemple avec l'extension de Nyon-Marens où il faisait trop chaud dans les étages. En fait les coupoles des exutoires de fumées, prévues dans le process de ventilation, n'avaient pas été mises en service.

Des améliorations ont aussi été apportées au Cossy.

Il est à noter que les bâtiments se sont vraiment complexifiés ces dernières années...

Il est soulevé la question des bornes hydrantes, à propos de leur alimentation.

Pour garantir débit et pression, les moyens de défense incendie sont sur le réseau d'eau potable. Il est demandé de se renseigner s'il est possible de changer le cas échéant.

Une question concerne le prochain préavis en octobre, à savoir s'il aura des objectifs concernant le mix énergétique.

Il y a encore trop de production de chaleur fossile, mais celle-ci sera changée au cas par cas lorsque cela est possible.

Dans les années à venir, une deuxième étape de l'assainissement comprendra les productions de chaleur, citons Le Rocher par exemple. Les grosses installations seront financées dans le cadre de préavis et les petites, incluses dans le crédit-cadre.

La réduction de la consommation d'eau, introduite en 2014, inclut les piscines (pas encore celle du Cossy).

Ainsi les résultats sont faussés. L'indicateur de l'eau est mauvais si les piscines sont incluses dans l'étiquette énergétique, et il est d'ailleurs passé de G à D avec l'arrêt du Rocher.

Les étiquettes énergétiques seront revues pour être plus fiables avec des indicateurs pertinents faisant la part des choses sur le type de consommation d'eau.

## **Conclusion**

C'est cette fois vraiment le dernier rapport intermédiaire sous cette forme.

L'arrêt du préavis 199 aurait pu appauvrir tant l'action de l'Administration que le suivi de notre Conseil sur la campagne d'optimisation énergétique et la consommation d'eau des bâtiments. Il n'en est rien.

La série de préavis intermédiaires aura une suite qui comprendra l'entretien, la rénovation et les améliorations/optimisations, si notre Conseil le permet. Une nouvelle politique avec 3 moyens de financement pour atteindre le but d'un taux de 1.5% des valeurs ECA dans les investissements d'entretien et rénovation nous sera présentée dans un prochain préavis.

La commission souhaite, pour l'étiquette énergétique de l'eau, que les consommations des piscines soient mises à part pour plus de pertinence. Cela permettra de mettre en lumière l'influence de la bache de la piscine de Colovray et de mettre en valeur les mesures d'économies d'eau liées aux seules consommations des bâtiments (les urinoirs, brise-jets, etc.)

Elle salue les résultats obtenus par la démarche d'optimisation énergétique des bâtiments communaux et la volonté concrète de rattraper le retard pris dans l'entretien du bâti historique.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 199/2020 concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux » pour les années 2018 et 2019,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accepter le préavis N° 199/2020 concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux » pour les années 2018 et 2019.

La Commission :

Mesdames  
Vuagniaux Christine, Présidente  
Vioget Karadag Corinne  
Messieurs  
Buchs Patrick  
Federau Alexander  
Girard Pierre  
Monge Olivier, rapporteur  
Ramel Ione  
Wiesner Raphael